

Mentorat destiné aux cadres des entreprises

Définition du mentorat : il s'agit d'une relation entre deux personnes dont l'une souhaite se développer et l'autre, lui servir de guide dans son évolution professionnelle. Le duo ainsi formé constitue une dyade (mentor-e / mentoré-e).

Objectif : renforcer ses compétences, élargir ses connaissances et acquérir de l'expérience pour mieux atteindre ses objectifs professionnels.

Avantage : centré sur les besoins, caractère informel et confidentiel.

Déroulement en trois phases:

1. Détermination du profil et évaluation des besoins

Un premier entretien permet de connaître la personne souhaitant être suivie. Il s'agit de cerner sa personnalité et ses valeurs, afin d'établir le profil de la personne la plus proche pour être son ou sa mentor-e. Parallèlement, une analyse de ses besoins en termes de carrière est effectuée, tenant compte de ses aspirations et de son contexte professionnel.

2. Formation de la dyade

Le duo est au cœur de la démarche de mentorat. Il faut trouver la bonne personne. Pacte recherche au sein des réseaux et contacts de la fondation le profil adéquat, prend contact avec une ou deux personnes envisageables, évaluera l'adéquation des profils, pour faire une première proposition de mentor-e.

Une première rencontre est alors organisée pour valider l'adéquation des profils. La démarche est répétée si cela ne convient pas. La dyade ainsi formée et validée par une convention de mentorat. Celle-ci fixe notamment la durée, les modalités et la fréquence des rencontres, ainsi que les objectifs de la relation.

3. Suivi et bilan

Deux entretiens sont proposés au cours du mentorat :

- Le premier pour objectif d'évaluer le déroulement des rencontres, de conseiller et d'ajuster les besoins, d'intervenir ponctuellement si besoin.
- Le second a pour but de procéder à un bilan à la fin de la période de mentorat prédéfinie.

Il arrive que l'on ne s'entende plus ou que le cadre de la relation ne soit plus très clair. Il s'agit alors pour Pacte d'intervenir pour faire le point et trouver un accord.

Prérequis

La personne souhaitant être mentorée doit, dans un premier temps, adhérer à titre personnel à la Fondation - Cercle des Amis - en réglant un montant de 100 CHF sous forme de don.

La démarche de mentorat comprend :

- Première séance individuelle (entretien coaching de 1h30-2h)
- Recherche des personnes envisageables,
- Prise de contacts, proposition de mentor-e
- Convention de mentorat, établissement des modalités et de la durée
- Entretien de suivi (de 1h30)
- Entretien bilan (1h30 à 2h)
- Interventions ponctuelles et ajustements si nécessaire

Bases tarifaires :

- Entretiens individuels 250 CHF/h – estimation 5 à 6 heures
- Suivi par Pacte du déroulement 150 CHF /h – estimation 4 à 5 heures

Tarif mentorat :	forfait	1'900 CHF
-------------------------	---------	------------------

Conditions de paiement

La moitié du forfait est à verser au démarrage du processus.
Le solde, suite à la signature de la convention.



Lausanne, août 2018

Françoise Piron
Directrice de Pacte
Responsable programme mentorat